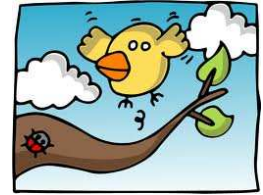


**Le bulletin
d'information de la
délégation 35**

40, rue Danton
35700 Rennes.
02.99.84.26.66.



HAN'DIZOU 35
Association des Paralysés de France



SOMMAIRE

Page 1 :

- ◇ **Édito , sommaire**

Pages 2 à 6 :

- ◇ **Actualités Nationales** : Brèves du printemps, zoom MDPH

Pages 7 à 10 :

- ◇ **Infos départementales et régionales** : plateforme emploi, schéma autonomie, Foyer G.d'Achon, initiatives, etc.

Pages 11 et 12 :

- ◇ **Infos diverses APF**

Pages 13 à 17 :

- ◇ **Activités DD35** :
 - Hommage à Nicole
 - Programme loisirs
 - CR activités, animations et opérations div.
 - tandemdays
 - Bilan des opérations ressources et promotionnelles : Norauto, CMB
 - En direct de Redon et EPO

- Pages 18 à 20 :

- ◇ **Journée Découverte** à St Cyr Coëtquidan et St Gildas du Rhuys

Pages 21 à 24 :

- ◇ **Sports, loisirs et culture** : JO, mondiaux athlétisme ; tourisme, concours littéraires, coin du poète...

Cher(e)s ami(e)s et cher(e)s adhérent(e)s,

Voici le printemps, une saison qui évoque le changement, le renouvellement et un nouveau dynamisme.

Votre dynamisme sera le bienvenu pour faire vivre notre Délégation : n'hésitez pas à venir au 40 rue Danton, vous y apporterez de la vie et de la joie.

N'hésitez pas non plus à apporter votre pierre à l'édifice en participant aux actions et aux activités qui sont programmées et dont ce bulletin se fait l'écho : sorties, activités loisirs, actions des différents groupes (groupes « relais », groupe « initiatives », fête du sourire, braderies, les 30 ans du Foyer Guillaume d'Achon...)

Vous le savez, votre association a encore plus besoin de vous car elle traverse des heures difficiles ; les budgets ne sont pas faciles à boucler et votre mobilisation sera importante.

Et aussi, restons MOBILISES, car les mois qui viennent vont être décisifs pour certains arbitrages qui nous concernent : l'échéance d'une « France accessible en 2015 » ne sera pas au rendez-vous ! Notre association s'est insurgée contre les délais supplémentaires accordés... A nous de nous montrer particulièrement actifs !

Impossible de terminer cet édito sans envoyer un message ému à notre amie Nicole Denis qui nous a quittés récemment. Je suis sûre que là où elle est, elle attend impatiemment ce nouveau numéro de Han'dizou car ce bulletin lui tenait beaucoup à cœur.

Gwenaëlle Chevalier, représentante départementale A.P.F. - CD 35.

Ne manquez pas :

- ◆ Les RV cafète et les programmes d'activités (p.14)
- ◆ La braderie du 13 avril 2014, à Rennes,
- ◆ La mobilisation des parents d'enfants polyhandicapés (p.12)
- ◆ Les « tandemdays » les 24 et 25 mai 2014, à Chavagne (p.16)
- ◆ Les 30 ans du Foyer G. d'Achon , du 19 au 21 juin 2014 (p.9).

Retrouvez toutes les infos de ce numéro et rubriques sur le site de la délégation: <http://www.apf35.com/>





BREVES DU PRINTEMPS



Coca de neuf pour le printemps ?

Politique du handicap

Discrimination - Unification des sanctions : la loi visant à harmoniser les délais de prescription des infractions commises en raison du sexe, de l'orientation ou de l'identité sexuelle ou du handicap, a été publiée fin janvier. Elle étend, comme pour les autres discriminations, à un an le délai de prescription applicable aux discriminations du fait du handicap. Le régime précédent limitait à trois mois, après la publicité des faits, le délai de dépôt d'une plainte pour qu'elle soit recevable.

Citoyenneté/Accessibilité - Mission élections : une mission sur l'accessibilité dans le domaine électoral a été mise en place en janvier dernier. Elle doit étudier le développement de nouveaux instruments en faveur de l'accessibilité, de la communication politique, des réunions publiques, des médias Internet et réseaux sociaux et s'informer auprès des partis politiques des dispositions qu'ils prennent, et formuler des propositions pour les améliorer. Cette mission concerne également les élections professionnelles, étudiantes et de parents d'élèves.

Administration - Le handicap aux métropoles : le 2^{ème} volet de décentralisation qui sera présenté fin avril devrait entériner la fusion des départements de petite couronne au sein de la métropole de Paris, qui sera créée le 1er janvier 2016. Il est également envisagé de transférer aux 14 nouvelles métropoles, dont Rennes Métropole, les compétences du Conseil Général pour ce qui concerne la population du territoire desdites métropoles. Cela entraînerait le transfert à ces dernières des aides aux personnes handicapées, et la création de maisons métropolitaines chargées de les accorder. Ce projet de loi risque également de se télescoper avec celui qui concerne l'adaptation de la société au vieillissement, dans lequel figure la création de Conseils Départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie qui feront double emploi avec les actuels Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées.

EMPLOI ET RETRAITE

A.P.F. entreprises : la nuit du travail adapté et du travail protégé s'est tenue le 18 octobre 2013 à Paris en présence de 850 participants représentant 500 entreprises du milieu ordinaire. Ce fut l'occasion de mettre en valeur les partenariats déjà existants et de nouer des contacts avec de nouvelles entreprises. Benoît Hamon, le ministre délégué à l'Economie Sociale et solidaire (ESS) est venu présenter la future loi sur l'ESS et répondre aux questions de l'A.P.F. et des représentants des entreprises. A.P.F. entreprises regroupe 53 établissements employant 3.000 travailleurs en situation de handicap. Chiffre d'affaire en 2012 : 60 millions €.

Une FAQ pour comprendre les ESAT

face aux nombreuses interrogations sur la réglementation applicable aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), l'APF a publié et mis en ligne une Foire Aux Questions (FAQ) accessible sur le site : <http://droit-usagers-structures.blogs.apf.asso.fr/>. (document disponible en délégation également).



Emploi des travailleurs handicapés : l'A.P.F. réclame des mesures d'urgence.

Le chômage a augmenté de 60% en 4 ans chez les personnes en situation de handicap. On ne peut donc se contenter d'attendre la mise en œuvre de mesures qui ne porteront leurs fruits qu'à long terme : réforme de la formation professionnelle, harmonisation de l'obligation d'emploi dans le secteur public et dans le secteur privé, etc. L'A.P.F. réclame donc des mesures d'urgence mobilisant beaucoup plus largement les dispositifs de formation et de qualification et le recours aux contrats d'avenir.





EMPLOI (suite)

Emploi des TH - Quelques chiffres : en 2011, 370.900 travailleurs handicapés ont été employés dans les 100.100 établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). En équivalent-emplois à temps plein (EQTP) sur l'année, ces salariés représentent 3,1 % des effectifs de l'ensemble des établissements assujettis (y compris ceux ayant signé un accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées), soit 282.800 bénéficiaires EQTP.



Espace emploi : depuis le 14 novembre, le site de l'APF est doté d'un espace emploi visant à favoriser, pour les personnes en situation de handicap, la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi. Les demandeurs d'emploi handicapés peuvent ainsi répondre aux offres mises en ligne par les entreprises abonnées, leur adresser des candidatures spontanées et déposer leur CV dans une CVthèque. <http://www.apf.asso.fr/index.php/actualites/espace-emploi>

Loi formation adoptée

: le projet de loi relatif à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale adopté fin février, transfère, sans attendre le prochain projet de loi de décentralisation, le pilotage de la formation professionnelle des travailleurs handicapés, de l'État aux Conseils Régionaux. Les travailleurs handicapés rejoignent le cadre commun des salariés qui se constituent, au fil de leur activité professionnelle, un compte personnel de formation limité à 150 heures. Ce compte est utilisable dans le cadre de la formation permanente, ou en cas de perte d'emploi pour se requalifier. L'AGEFIPH ou le FIPHP (pour la Fonction Publique) pourra compléter le compte personnel d'un travailleur handicapé, sans obligation ni contrainte de pourcentage du nombre d'heures de stage de formation à prendre en charge. Il en est de même pour Pôle Emploi. La rémunération spécifique des stagiaires handi-



capés est supprimée, remplacée par l'allocation chômage ou une allocation minimale s'ils n'y ont pas droit. Le régime actuel permet de bénéficier du salaire antérieur sans épuiser l'allocation chômage.

Réforme des retraites validée

: mi-janvier 2014, la réforme des retraites a été validée. Elle ouvre, depuis le 1er février, un droit à retraite anticipé, dès 55 ans, aux personnes reconnues handicapées à 50% au moins, mais le supprime, à compter du 31 décembre 2015, à celles qui ont une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Elle ramène, à l'âge de 62 ans, le droit à percevoir une pension de retraite à taux plein pour les travailleurs handicapés qui n'ont pas accumulé suffisamment de trimestres de cotisations. Enfin, elle améliore le droit à une retraite de l'aidant familial d'une personne handicapée, notamment en supprimant la condition de ressources qui servait à calculer la pension. Le Gouvernement devra remettre au Parlement, dans le délai d'un an, un rapport étudiant la possibilité de mettre en place un compte handicap travail.



RESSOURCES

Fonds de compensation - Survie non assurée

: Il a fallu attendre le 3 décembre 2013 pour que l'Etat se décide à alimenter le budget 2014 des fonds de compensation qui sont, dans de nombreux départements, au bord de l'asphyxie. Encore ne s'agit-il là que d'une mesure ponctuelle. Rien n'est garanti pour le moment sur l'avenir de ces fonds. Pourtant ceux-ci s'avèrent indispensables car les aides attribuées, au titre de la prestation de compensation, sont plafonnées et les restes à charge sont souvent très lourds après l'aménagement du domicile, l'adaptation d'un véhicule ou l'achat d'une aide technique. Madame la Ministre M.-A. Carloti a promis qu'elle allait mettre en place une instance de réflexion visant à la pérennisation des fonds. En souhaitant que ce ne soit pas une promesse en l'air, on peut aussi souligner que près de 10 ans après la loi de 2005, le droit à compensation des conséquences du handicap n'est toujours pas pleinement entré dans les faits.



RESSOURCES (suite)

Ressources et compensation : longtemps évacuée par le gouvernement parce qu'elle impliquait trop de conséquences financières, la question des ressources des personnes handicapées va enfin être étudiée par un groupe de travail. L'engagement en a été pris lors du comité interministériel du handicap qui s'est tenu en septembre 2013. L'A.P.F. compte bien se saisir de cette occasion pour mettre en avant ses revendications et obtenir des avancées significatives lors de la prochaine conférence nationale du handicap qui doit avoir lieu à l'automne prochain.

PCH aide humaine, des précisions bonnes à rappeler :

1) libre choix dans les modalités d'utilisation de la PCH. Selon le choix de la personne handicapée, la PCH aide humaine peut être employée pour rémunérer directement un ou plusieurs salariés, un service prestataire agréé ou pour indemniser un aidant familial. La personne handicapée est tenue d'informer le Conseil Général de ses choix dans l'utilisation de la PCH ; le Conseil Général ne peut pas s'opposer à ces choix ni saisir l'occasion de modifications dans le choix d'utilisation des heures d'aide humaine pour procéder à un réexamen des droits.

2) MTP et PCH. Le montant de la majoration tierce personne (versé par la Sécurité Sociale) vient en déduction du montant de la PCH aide humaine versée par le Conseil Général. Le Conseil Général n'a pas autorité pour vérifier l'utilisation de la MTP. Il doit seulement vérifier que le montant des factures correspondant à la rémunération des auxiliaires de vie couvre bien la totalité de la PCH qu'il a versée.

Nouveaux montants de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en janvier 2014 : en emploi direct, l'heure augmente de 13 centimes et passe à 12,39 €, de 15 centimes en tarif mandataire (13,63 €/h). Le plafond du tarif prestataire n'évolue pas. L'aidant familial sera dédommagé 3 centimes de plus (3,65 €/h), celui qui arrête de travail-



ler 5 centimes de plus (5,48 €/h). Les montants et plafonds versés au titre des aides techniques, pour l'aménagement du logement, d'un véhicule ou pour les charges exceptionnelles demeurent inchangés depuis la création de la PCH en 2006.

Fiscalité/Social - Hausses en tous genres en début d'année 2014 : le taux de TVA acquitté pour la plupart des biens augmente de 0,4 point, pour atteindre désormais 20%. Le taux réduit de 5,5%, notamment appliqué aux aides techniques, est inchangé alors qu'il devait initialement baisser à 5%. Le taux appliqué aux transports passe de 7 à 10%, sans exception pour les services destinés aux personnes à mobilité réduite, ce qui devrait entraîner une hausse d'au moins 3% des tarifs. Le seuil du Revenu Fiscal de Référence qui ouvre droit à l'exonération de la taxe d'habitation, de la CSG, de la redevance audiovisuelle et autres, est relevé de 4%. Les foyers dont un membre dispose d'une carte d'invalidité demeurent exemptés du malus automobile "écolo", qui augmente cette année, dans la limite d'un seul véhicule toutefois. Le salaire minimum horaire (Smic) progresse de 10 centimes d'euros.

Fiscalité - Rapport de la Cour des Comptes : le rapport annuel de la Cour de Comptes qualifie "d'empilement de mesures sans cohérence" la fiscalité liée au handicap. Il relève la disparité des dispositions et des critères pour en bénéficier, l'inefficacité de certaines dispositions, des inégalités de traitement entre contribuables, l'absence de budgétisation de certaines niches fiscales "adaptées".

Les aidants familiaux imposables : le ministre de l'Economie et des Finances a confirmé, en janvier dernier, que l'aidant familial d'une personne handicapée, dédommagé au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, est imposable sur le revenu au titre du « Bénéfice Non Commercial » et assujéti à la TVA... Il est toutefois exempté de paiement de cotisations sociales !





BREVES DU PRINTEMPS



Accessibilité

Les Ad'Ap reportent l'échéance de 2015 : le Premier Ministre a rendu publiques les décisions envisagées par le Gouvernement au terme de la concertation relative au retard pris dans la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports. Elles donnent des délais supplémentaires de mise en accessibilité sous réserve d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) : 3 ans pour les petits Etablissements Recevant du Public dits de 5e catégorie, 6 ans pour les autres ainsi que les transports routiers, 9 ans pour les transports ferroviaires et les "patrimoines complexes". Les possibilités de dérogation initialement prévues par la loi de 2005 sont par ailleurs confortées. Cette décision a soulevé de nombreuses protestations. Une pétition est lancée par l'APF.

Accessibilité : Mobilisation générale ! face aux lobbies et aux pouvoirs publics qui ont accepté de reporter de 10 ans le principe d'accessibilité universelle, l'APF, avec le soutien de Philippe Croizon, lance une grande pétition avec en mots d'ordre : « Accessibilité : 40 ans d'immobilisme, ça suffit ! La liberté d'aller et de venir ne peut pas attendre 10 ans de plus ! ». Cette pétition est en ligne sur la plateforme grand public Change.org afin de faire connaître plus largement notre appel <https://www.change.org/accessibilite>. On peut la trouver aussi sur le site dédié www.necoutezpasleslobbies.org. Pour dire OUI à l'accessibilité, n'hésitez pas à la signer dès aujourd'hui, et à mobiliser tout votre réseau pour que l'objectif de 100.000 signatures soit atteint !

Santé/Accessibilité - La visite à domicile comme alternative : le syndicat des médecins généralistes MG France et la Fédération des Médecins de France (FMF) proposent que la visite à domicile des patients handicapés constitue une alternative dérogatoire à l'inaccessibilité des cabinets des médecins traitants, à l'inaccessibilité des cabinets médi-

caux de médecins traitants sans avoir à effectuer de formalités.

Logement - simplification des normes :

pour relancer la construction de logements, le Président de la République réaffirmait déjà, en janvier, sa volonté d'alléger les normes, sans exclure celles qui concernent l'accessibilité.



Transports - Exemptés ou pas ?

Le Comité Interministériel de la Qualité de l'Air (CIQA) a décidé, lors de sa réunion du 18 décembre dernier, de relancer la circulation alternée des automobiles en cas de pic de pollution : seules les voitures portant une plaque d'immatriculation dont le dernier chiffre de la série est pair seraient autorisées à circuler les jours pairs, et les impairs les autres jours. Aucune précision n'a été apportée sur l'application de cette mesure aux personnes handicapées. La réglementation en vigueur en 1997 prévoyait une exemption en faveur des titulaires d'un macaron Grand Invalide Civil ou de Guerre (GIC ou GIG).

Un guide pour l'accessibilité des ERP :

À l'occasion du 9ème anniversaire de la loi du 11 février 2005, le Défenseur des droits a élaboré un guide pratique « Collectivités Territoriales : guide pour l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) » qui accompagnera ces établissements dans la mise en accessibilité de leurs locaux et/ou prestations. La loi prévoit, en effet, que dans un délai maximal de 10 ans, les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées. Cet outil s'adresse à la fois aux élus et aux techniciens des collectivités territoriales. Il a pour objectif de clarifier la notion de dérogation et de mesures de substitution, mais aussi de souligner la nécessité de mesures facilitant l'accès aux prestations de l'ensemble des personnes en situation de handicap pour faciliter la mise en œuvre du principe « accès à tout pour tous » consultable sur le site www.defenseurdesdroits.fr.

ACCESSIBILITE (suite)

Téléphonie – Orange démantèle ses cabines : Orange (ex France-Télécom) lance un plan de démantèlement des cabines téléphoniques et publiphones installés dans des services publics, des commerces ou sur la voie publique et demande, parallèlement, une dérogation de mise en accessibilité de ces installations, invoquant leur démontage d'ici fin 2016. Le service prévoit toutefois que chaque commune dispose d'au moins une cabine téléphonique publique, qui devra donc être mise en accessibilité "tous handicaps".

AUTONOMIE - VIEILLISSEMENT

Vie Autonome - Loi vieillissement pour 2015 : le projet de loi, présenté en février dernier, prévoit une augmentation du budget de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile (APA) et devrait octroyer une heure d'aide quotidienne supplémentaire aux alloca-

taires les plus handicapés, et une par semaine aux autres. Une aide au répit de 500€ par an serait accordée aux aidants familiaux, les aides humaines à domicile seraient professionnalisées et leur salaire de base augmenté. Diverses actions de prévention ont également été annoncées. Les dispositions relatives à l'adaptation de 80.000 logements de personnes âgées en perte d'autonomie n'entreraient en vigueur qu'en 2017 et resteraient dissociées de celles qui concernent les personnes handicapées. La question du reste à charge des résidents en maison de retraite est repoussée au mieux à 2016, ce qui obligera encore ces personnes à vendre leur patrimoine ou faire payer les dépenses par leurs descendants et ayants-droit.



ZOOM SUR LES MDPH ET LES MDA

À l'occasion de l'étude du Projet de loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, on entend à nouveau parler de la transformation des MDPH en MDA (maison de l'autonomie). L'A.P.F. rappelle qu'elle ne saurait accepter cette évolution sans garantie :

- moyens financiers et humains supplémentaires qui permettraient aux MDPH d'étendre leur périmètre d'activité à celui des personnes âgées en perte d'autonomie.
- maintien de tous les acquis de la loi du 11 février 2005 (droit universel à compensation), complétés par une discussion de la question des barrières d'âge.
- réaffirmation du droit à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leur famille tout au long des parcours de vie.

- maintien du statut de GIP : le « Groupement d'Intérêt Public » permet aux associations représentatives de faire entendre la voix des personnes en situation de handicap auprès des décideurs publics (Conseil Général et État) dans les instances de concertation et de décision.

La transformation des MDPH en MDA nécessite, au préalable, une concertation poussée qui peut prendre du temps.

- pour mettre en cohérence les dispositifs dans le domaine des aides techniques, des adaptations de logement, des aidants proches, des services d'aide humaine pour harmoniser les pratiques sur ces sujets communs aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- pour bien prendre en compte la question dans son ensemble : parler d'autonomie, ce n'est pas se contenter de compenser les conséquences d'un handicap ou d'une déficience ; c'est réfléchir à la question de la vie en société: ce qui est en jeu, c'est l'inclusion sociale dans son ensemble et donc l'accessibilité à Tout pour Tous (accès à la « cité », aux transports, aux loisirs, à la formation, à l'emploi, etc.).

L'évolution des MDPH en MDA ne saurait donc intervenir dans la précipitation. C'est pourtant ce que laisse craindre le processus actuellement engagé.



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

LA PLATEFORME APF EMPLOI BRETAGNE



Les personnes en situation de handicap rencontrent un grand nombre d'obstacles lorsqu'ils cherchent à trouver une insertion professionnelle. Partant de ce constat, le réseau A.P.F. Bretagne se mobilise, depuis plusieurs années,

pour construire une « plateforme » qui permette d'accompagner au plus près les personnes en situation de handicap moteur.

Ce projet a commencé à se concrétiser, en 2010, par la mise en œuvre de « PPS » (prestations ponctuelles spécifiques) financées par l'AGEFIPH et le FIPHP (financeur pour le secteur public).

Des heures de bilan réalisées par un opérateur spécialisé sont proposées lorsque les opérateurs habituels de l'insertion professionnelle ou du maintien en emploi (Cap Emploi, Pôle Emploi, SAMETH..) ont besoin d'un complément d'informations pour l'un de leurs usagers.

Pour ce qui concerne le handicap moteur, c'est l'A.P.F. qui est, en Bretagne, chargée de réaliser ces PPS :

- évaluation des capacités fonctionnelles, de la « faisabilité » du projet envisagé pour ceux qui recherchent une insertion : les capacités de la personne permettent-elles d'envisager sereinement cette voie ? Les mises en situation le confirment-elles ?

- appui et conseils à l'entreprise au moment de la conclusion du contrat d'embauche ou quand se pose la question du maintien dans l'emploi : aménagements conseillés, explications aux collègues de travail des contraintes liées au handicap, etc.

Un deuxième volet est rapidement venu compléter cette première offre de service par la mise en place de modules de formation à l'intention des employeurs, des cadres et des autres salariés. Seule, ou en partenariat avec d'autres associations, l'A.P.F. peut proposer des modules de formation sur le handicap : sensibilisation, approfondissement des formes spécifiques du handicap, qui doivent permettre de faciliter le recrutement et le maintien

en emploi des travailleurs handicapés en milieu ordinaire.

Le troisième volet est celui qui a demandé le plus d'énergie et qui a exigé le plus de détermination. Il a pu démarrer, à l'automne 2013, grâce aux financements apportés par le mécénat d'entreprise (Société Générale, Sodexo, Manpower, Fondation Agir pour l'Emploi de GDF-Suez).

Il s'agit de mettre en place un accompagnement pour les personnes les plus éloignées de l'emploi qui ne trouvent actuellement aucune réponse adaptée chez les opérateurs habituels de l'insertion ; ce sont des personnes qui présentent par exemple un trouble associé au handicap moteur ou qui ont un trop faible niveau de formation initiale, ou qui ne parviennent pas à se projeter dans une situation professionnelle et renoncent à toute ambition dans ce domaine, etc.

Cette activité, entièrement nouvelle où beaucoup d'aspects ont besoin d'être défrichés, va être menée, à titre expérimental, pendant deux ans. Nous espérons que les enseignements qui pourront être tirés de cette expérience permettront de la valider et confirmer les intuitions que nous avons en la mettant en place.

Pour déployer cette plateforme, l'A.P.F. peut compter sur ses ressources internes : chargés d'insertion professionnelle, ergothérapeutes, neuropsychologues, assistants sociaux, etc.

C'est un beau projet qui mobilise l'ensemble de l'association et qui permet à l'A.P.F. Bretagne d'avoir une offre complète dans le secteur de l'accès à l'emploi : établissements protégés, établissements adaptés et accompagnement dans l'emploi en milieu ordinaire.

Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez contacter les pilotes de cette plateforme ou les chargés d'insertion :

- pour le 22 et le 35 : Laurence Tréhen (Directrice SAMS A.P.F. 35) ou Charlotte Legendre (Chargée d'Insertion Professionnelle) au 02.99.84.26.60.

- pour le 29 et le 56 : Élisabeth Tinevez (Directrice SAVS A.P.F. 29) ou Pascal Tréhin (Chargé d'insertion professionnelle) au 02.98.42.64.71.

INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

SCHÉMA AUTONOMIE

PERSONNES ÂGÉES / PERSONNES HANDICAPÉES



Le Département va se doter en 2014 d'un nouveau « schéma autonomie » qui doit entrer en application en 2015. Les décisions qui y seront inscrites devront être mises en œuvre avant 2019.

La démarche suppose plusieurs phases :

- un bilan de l'existant : présentation le 25 novembre 2013
- des groupes de travail chargés d'élaborer des propositions : janvier à juin 2014
- une synthèse et une définition du nouveau schéma : 2ème semestre 2014.

Nous disposons donc, pour le moment, des constats établis par le Conseil Général et qui

doivent alimenter la réflexion des groupes de travail. Il ressort de ces constats :

- une connaissance très approximative du nombre de personnes en situation de handicap,
- un vieillissement de la population accueillie par les établissements et services,
- un manque important de places dans un certain nombre d'établissements et services ; les listes d'attente se chiffrent en centaines dans les SAVS, les ESAT, les foyers de vie, les FAM et les MAS.
- une demande croissante de maintien à domicile.

Les 8 groupes de travail mis en place devront émettre des propositions susceptibles de répondre aux besoins mis en évidence. L'A.P.F., avec l'ensemble des associations représentatives de personnes handicapées, s'est inscrite dans cette démarche de concertation et entend y jouer pleinement son rôle.



FRANCE BENEVOLAT

Dans le cadre de son programme "Solidâges 21" (Solidarité entre les âges pour le 21ème siècle), le Centre du Bénévolat 35 organise, le 10 avril 2014, à Rennes (Espace Anne de Bretagne, 15, rue Martenot), un colloque sur le thème des «

Solidarités bretonnes : le bénévolat, pont entre les générations ».

Ce colloque vise à rassembler des représentants d'associations, de collectivités territoriales et des acteurs de l'économie sociale et solidaire venus de toute la Bretagne. Seront notamment abordés à travers la présentation d'actions pilotes les thèmes suivants :

- ◇ la réussite éducative et l'insertion des jeunes
- ◇ la lutte contre l'isolement des personnes âgées
- ◇ les activités culturelles communes
- ◇ la transmission de savoir ou de mémoire
- ◇ l'urbanisme intergénérationnel

Renseignements et inscription : colloque.urcbb@francebenevolat.org.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COLLECTIF HANDICAP 35



Elle se tiendra le mardi 8 avril 2014 de 17h15 à 20h, au Triangle, salle Archipel. Y seront notamment débattues, 3 questions d'actualité :

- ◇ la participation et les apports des représentants associatifs dans le repérage des besoins et dans les propositions de solution,
- ◇ les conséquences du report de l'échéance de 2015 pour l'accessibilité
- ◇ le vieillissement des personnes en situation de handicap.

[Infos : tél : 09.75.41.68.07 ; courriel : www.collectif-handicap35.org].

INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

LE FOYER APF GUILLAUME D'ACHON A 30 ANS !!



Ouvert depuis octobre 1984, les résidents, la direction et les professionnels vont souffler ensemble la 30ème bougie à l'occasion de 3 journées de festivités, les 19, 20 et 21 juin. Au programme : portes ouvertes, exposition photos et multi-activités. Le temps fort de cet anniversaire sera la représentation de la troupe de théâtre du Foyer, le 19 juin à 19h, sur la scène du Diapason, dans une pièce intitulée : « Les gens d'en haut et les gens d'en bas ». Nous vous attendons nombreux pour assister au spectacle donné par nos acteurs.

A noter également que le jeudi et vendredi après-midi (19-20 juin) seront dédiés à des portes ouvertes. Les visiteurs pourront parcourir l'établissement et voir, dans chaque espace, des démonstrations des différentes activités proposées au sein du Foyer (manuelles, sportives ...). Il y aura également une exposition photos rétrospective

des 30 dernières années, le tout animé par un groupe de musique et agrémenté d'une buvette tenue par les résidents.

Le jeudi sera ouvert aux structures, écoles et partenaires. Et le vendredi aux particuliers et personnes du quartier.

Ce 30ème anniversaire se conclura le samedi midi (21 juin) par le traditionnel méchoui ouvert aux résidents et à leurs familles.

Vous êtes les bienvenus pour partager avec nous cet événement. Alors à vos calendriers !! *Informations auprès du service animation et vie sociale, tél. 02.99.38.39.33.*



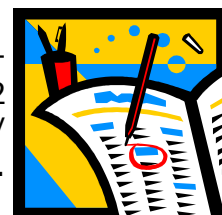
RESIDENCE ACCESSIBLE AUX PH



Construction de la résidence du Pluvier à Orgères : cette résidence comportera 24 logements dont 12 T1 bis de plain pied, spécialement adaptés pour les personnes en situation de handicap. La fin des travaux est prévue pour l'été 2014 avec une disponibilité des logements en Septembre. La superficie des logements est d'environ 35 m². Ils sont situés à 300 m. du centre ville et à 100 m. de l'établissement médico-social. Informations auprès d'Archipel Habitat (Isabelle Clément au 02-99-22-91-62), ou Mairie d'Orgères (Anne-Sophie Legalle au 02-99-05-70-11), ou Assia Réseau UNA (Elisabeth Hody au 02-99-77-12-77).

PETITES ANNONCES

A louer : Maison rénovée à Cherrueix (35), 106 m², rez-de-chaussée accessible (cuisine, pièce de vie, une chambre, salle d'eau aménagée, 2 chambres à l'étage, cellier, jardin et terrasse. Location à l'année (650 € / mois). Contacts : Mr et Mme Taillebois, La Verdière - 35120 Cherrueix. Tél. 02.99.48.84.32.



INFOS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

COUP DE CHAPEAU A DE BELLES INITIATIVES

Monter à cheval grâce au Cavalev

Un groupe d'étudiantes de l'école d'ergothérapie de Rennes mène, depuis plus d'un an, une action en vue de permettre à des personnes à mobilité réduite de monter à cheval. Elles nous ont adressé leur témoignage que nous publions volontiers afin de saluer une telle initiative et encourager leur engagement à la cause des personnes handicapées : « Nous sommes quatre étudiantes en ergothérapie. L'école nous donne la chance de mener à son maximum un projet visant à améliorer la qualité de vie de personnes en situation de handicap. Nous apprenons qu'autour de Rennes, aucun centre équestre ne permet aux personnes à mobilité réduite de monter à cheval. Or, grâce à vous, adhérents de l'APF, et à vos réponses au questionnaire que nous vous avons proposé, nous avons constaté que la demande existe. Nous devons agir pour que tous,

sans discrimination, puissent pratiquer ce loisir ou sport. Nous avons alors recherché un centre équestre désireux d'étendre sa clientèle. Puis, nous avons exploré les différentes solutions techniques. Le Cavalev, lève personne adapté à la hauteur du cheval nous a semblé être l'aide technique la plus appropriée. Une démonstration a été faite samedi 16 novembre dernier. La propriétaire du centre équestre est enchantée. Il ne lui reste plus qu'à trouver des financements. Croisons les doigts pour qu'en 2014, vous puissiez jouer à Lucky Luke... ».



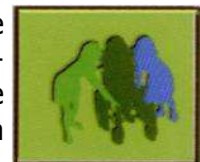
Kimsi, le monospace adapté : Franck Thomas a conçu Kimsi, un petit monospace électrique, réservé à la mobilité des personnes handicapées utilisable sans permis. C'est une voiture bâtie autour du fauteuil roulant. La montée se fait à l'arrière grâce au plancher qui s'abaisse jusqu'au sol. Le véhicule a 150 kms d'autonomie et un second passager (valide ou appareillé) peut y prendre place. La fabrication se fera en Vendée par l'entreprise Bellier.

Ti Miam, un restaurant solidaire à Rennes : Ti Miam a ouvert ses portes en décembre 2013. Il s'agit d'un concept de self-restauration rapide qui allie économie sociale et solidaire et développement durable. Les repas, fabriqués sur place avec des produits frais et locaux, sont servis ou emportés chaque midi, du mardi au samedi (formules entre 6 et 10€). Le restaurant emploie 3 personnes en situation de handicap mais n'est hélas pas accessible (marche à l'entrée et toilettes à l'étage). [Ti Miam, 1 Rue Vasselot, 35000 Rennes. Tél : 02.99.79.48.73. Site : www.timiam.fr].



Visites à domicile

Vous souhaitez parler, rencontrer d'autres personnes, échanger, sortir de votre isolement : contactez votre délégation ! Les adhérents qui le souhaitent peuvent ainsi s'inscrire auprès de la Délégation Départementale afin de recevoir la visite d'un bénévole à leur domicile. N'hésitez plus, contactez la DD35 (40, rue Danton, 35700 Rennes) ou appelez le n°02.99.84.26.66.





Prosper Teboul, nouveau Directeur Général de l'A.P.F.

Emmanuel Bon, qui assurait les fonctions de D.G à l'A.P.F. depuis mai 2012, partira en retraite dans quelques mois. Son remplaçant est déjà recruté : il s'agit d'un ancien éducateur spécialisé également diplômé de Sciences Po et de l'école nationale de la santé publique. P. Teboul met à profit cette période de transition pour approfondir sa connaissance de l'association, de son projet et pour rencontrer en région le maximum d'acteurs et de militants. Certaines priorités commencent déjà à s'imposer à lui : reconquête de la jeunesse, articulations entre le mouvement militant et le secteur des établissements et services, valorisation de l'expertise de l'A.P.F., développement des partenariats, notamment.

Les priorités de l'APF

Bouge les Lignes !

Dans la lettre-édito du Président de l'APF (EDA N°34), Monsieur Alain ROCHON a fait un tour d'horizon sur les temps forts qui rythmeront cette année 2014 dont notamment, l'accessibilité qui est la cime de nos actions ; il a fait mention du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement qui devrait être voté avant la fin de l'année.

En outre, il a mis l'accent sur la collecte nationale qui demandera une grande mobilisation de notre part au 2ème semestre, puis à la Conférence Nationale du Handicap (CNH) qui bouclera cette année.

Il a, notamment, insisté sur la question de l'accessibilité, point d'orgue de nos actions.

Faire avancer l'accessibilité est l'une des préoccupations qui nous fait gronder de colère lorsqu'on entend dire que l'échéance est repoussée de 3 à 10 ans ! Cette honteuse discrimination relèguera les personnes en situation de handicap dans le confinement le plus désolant, alors que leur autonomie ne demande qu'à s'épanouir. Plus que jamais notre vigilance doit doubler d'intensité.

(Rédaction H.G. Boukou)

Lancement du blog APF « participation des usagers »

La participation des usagers est un axe de développement voulu par l'APF dans son projet associatif « Bouger les lignes ». Elle correspond à une mission de la Direction Juridique APF. Elle a comme objectifs, notamment, de rendre accessible des informations sur les droits des usagers, la bienveillance, le rôle du Conseil de Vie Sociale (CVS), de rendre visible les initiatives internes et externes en matière de participation des usagers et de mettre à disposition des outils pour favoriser la participation des usagers. Blog : <http://participation-des-usagers.blogs.apf.asso.fr>.

UNEDE : 10 ans après « Une Démocratie, Ensemble », une nouvelle étape se construit. En juin 2003 au congrès de Toulouse, les adhérents de l'APF adoptaient le projet « Démocratie, Ensemble ». Sa mise en œuvre a renforcé notre démocratie représentative et participative en donnant à l'adhérent la possibilité d'être acteur et d'être associé aux réflexions et décisions prises lors des assemblées départementales, des conseils départementaux, des conseils APF de région, des commissions nationales, des groupes relais et des groupes initiatives. Suite aux souhaits exprimés par des élus régionaux et départementaux de revisiter « Démocratie, Ensemble », le Conseil d'Administration a estimé que la réforme devait être poursuivie, tout en tirant les enseignements de ces dix premières années. Il a proposé à l'Assemblée Générale de Chartres de confier à un comité composé principalement d'adhérents élus locaux, sous la responsabilité de l'un d'entre eux et dans une démarche participative, les missions suivantes :

- ◇ Evaluer le dispositif démocratique actuel (questionnaire à remplir en ligne en février dernier et accessible par le site apf35 notamment),
- ◇ Proposer des améliorations de notre vie démocratique,
- ◇ Identifier les moyens et les ressources à mobiliser en ce sens.



APF - INFOS DIVERSES - APF

Mobilisation des parents d'enfants Polyhandicapés

« Parents d'enfants polyhandicapés, nous sommes, ou nous serons un jour, confrontés à un problème majeur : le manque de place en structure d'accueil.

Nous devons agir pour défendre les droits de nos enfants, leur dignité. Autrement dit, nous devons interpeler les pouvoirs publics afin que les enfants et adultes polyhandicapés puissent bénéficier d'un accueil en structure adaptée.

Dans cet objectif, il est important de se rencontrer, d'échanger sur nos difficultés au quotidien, nos préoccupations, et ainsi se rassembler pour mener des actions.

Un groupe de parents est déjà constitué au niveau départemental. Nous avons interpellé des élus et l'ARS (Agence Régionale de Santé). Nous avons obtenu des rencontres



auprès de Sénateurs et Députés.

Une réunion aura lieu le **mercredi 23 avril 2014**, à 20H00, à l'IEM de APF HANDAS : 18, avenue de Cornouaille, à CHARTRES DE BRETAGNE, pour informer du contenu de nos échanges et décider des actions à poursuivre. Restons mobilisés, venez nous rejoindre... »

Pour plus d'informations, contactez Madame THOMAS au 02.99.57.74.53.

Sclérose en Plaques (SEP) Semaine de sensibilisation du 23 au 30 mai 2014

L'APF participe activement à cette semaine de sensibilisation nationale qui comprendra 2 événements majeurs : la journée mondiale de la SEP le 28 mai et la Maison de la SEP. Les thématiques phares sont l'accessibilité et l'emploi. Toutes les délégations sont invitées à y participer. Renseignements sur le site : www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr.



DONS - Legs, donations, assurances-vie : choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap. Les legs, donations et assurances vie, exempts de droits de mutation, constituent une part importante des ressources de l'APF. Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique, qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, nous vous renseignons et vous accompagnons en toute confidentialité et sans engagement de votre part. Rejoignez notre famille de cœur ! Pour plus d'informations, consultez le site www.apf35.fr ou contacter la Délégation 40, rue Danton, à Rennes – tél. : 02.99.84.26.66.

→ Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

→ Contactez-nous :

Délégation APF 35
40, rue Danton
35700 Rennes.
Tél. 02.99.84.26.66



→ Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie



A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

M^{me} M^{lle} M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement à l'APF.



AU REVOIR NICOLE !

UNE AMIE NOUS A QUITTE... (hommage à Nicole Denis par Patrick Aubry et Jean-Yves Le Houëzec)

« J'ai fait la connaissance de Nicole il y a près de 30 ans. Elle venait de quitter un établissement situé à Chateaufort-sur-Cher pour venir vivre au Foyer Guillaume D'Achon où je venais moi-même d'arriver.

Au cours des 15 années qui ont suivi, nous avons partagé bien des moments de vie au Foyer et c'est ainsi qu'est née une belle amitié.

À la sortie du Foyer, nous avons partagé les étapes de l'accès à la vie autonome ; d'abord dans ce qu'on appelait les « appartements de proximité » où nous continuions à bénéficier du soutien des professionnels du Foyer. Puis, au bout de quelques mois, dans notre propre appartement. Nous avons vécu au même moment cette étape et cela a encore resserré nos liens.

L'accès à l'autonomie était pour Nicole de la première importance. Et ce fut pour elle comme une bouffée d'oxygène quand elle a enfin reçu les clefs de son propre logement. J'ai pu constater combien elle mettait d'énergie et de détermination à

réussir son accès à l'indépendance. Malgré son handicap et sa santé fragile, elle parvenait à tout faire : s'organiser pour faire ses courses, pour

prendre les transports en commun, pour gérer ses tâches administratives pour trouver les auxiliaires de vie dont elle avait besoin en plus de celles qui intervenaient pour le SADAPH, etc. J'ai vu combien elle était tenace et comment elle savait relever les défis qu'elle se donnait. Elle voulait aller de l'avant et elle y arrivait. Elle n'aimait pas qu'on fasse les choses à sa place ; elle n'aimait pas qu'on la plaigne ; elle avait tant d'énergie à revendre qu'à la fin on oubliait qu'elle était handicapée.

Comme tout le monde, elle avait son jardin secret, elle ne se racontait pas au premier venu et elle savait se monter discrète. Mais elle était aussi sociable et accueillante. Elle allait toujours vers les autres, vers la vie collective. C'est pourquoi elle était très coquette, et prenait bien soin d'elle car elle voulait présenter aux autres une image valorisante. Elle était aussi très souriante et savait attirer sympathie et intérêt.

Quand elle avait confiance en quelqu'un, son amitié se révélait alors très solide et je n'oublierai pas les moments de partage que nous avons vécus avec elle quand

elle nous invitait à une petite fête ou à un apéro.

Elle savait aussi participer à la vie collective et répondait toujours présente quand elle pouvait apporter sa pierre à l'édifice dans une œuvre collective. Dès son arrivée au Foyer Guillaume d'Achon, elle s'est investie au Conseil d'établissement de la structure. Quelque temps plus tard, elle a participé à la création de l'association « le Goût de Vivre » qui propose des moments de loisirs et de vacances aux personnes en situation de handicap ; elle en fut même la première présidente et c'est elle qui est allée déposer les statuts à la Préfecture.

Plus tard, on l'a vu participer à la chorale de la Bellangerais, à la Fraternité des personnes malades et handicapées et aux différentes instances de l'A.P.F. : depuis le groupe amitié jusqu'au Conseil Départemental en passant par le comité de rédaction du bulletin départemental.

Son appétit de vivre, c'était aussi le désir de découvrir le monde ; elle était toujours partante pour un séjour à l'extérieur de Rennes. Elle a ainsi pu aller jusqu'en Suède et nous avons tous en mémoire les étoiles qu'elle avait dans les yeux quand elle racontait le séjour qu'elle a effectué au Maroc il y a quelques semaines.

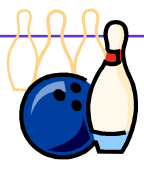
Voilà le souvenir que je garderai de Nicole. »



AGENDA DES PROCHAINES SORTIES

En avril :

- ♦ Quad (le 4)
- ♦ Bowling et restau (le 25)



Un baby-foot a été installé à l'accueil et reste à la disposition de chacun. Il sera possible, par la suite, de proposer des cours avec un professionnel dans le but de faire des compétitions handisport.

Ateliers :

- ♦ L'atelier « arts plastiques » se poursuit, un vendredi sur 2. En clôture, une exposition est prévue, avec Catherine Riverain, les 14 et 15 juin prochains.

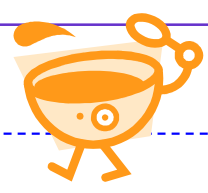
- ♦ Un atelier « cuisine », animé, par un Chef, à l'extérieur de l'APF, pourra être mis en place, sous réserve d'avoir un minimum de 5 personnes, aptes à participer activement à l'atelier (capacité motrice des membres supérieurs).

NB : *Voir aussi les ateliers proposés lors des RV cafète ci-dessous.*

Stéphanie André, animatrice du groupe loisirs de la délégation, va être en congé de maternité d'avril à septembre. Pendant son absence, elle sera remplacée par Oriane qui a déjà été stagiaire à la délégation (tél. 02.99.84.26.66.)



Les rendez-vous de la Cafète...

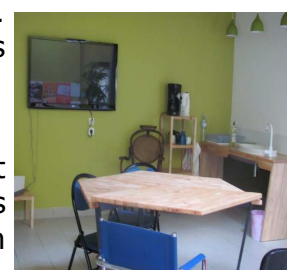


les mercredis de 14H à 16H30 :

Les pauses cafète du mercredi sont modifiées : le 1er mercredi du mois, des mini-ateliers sont proposés, pour lesquels il faut obligatoirement s'inscrire :

- atelier « pâtisserie » : confection de petits gâteaux ou de cookies...
- atelier « loisirs créatifs » : réalisation rapide de petites créations faites avec du vernis, du collage...
- atelier « jeux de société » ou WII.

Les autres mercredis restent ouverts pour un temps d'accueil et d'écoute où les salariés se tiennent à la disposition des adhérents pour donner, notamment, des informations mais sans organisation particulière ni présence de bénévoles ou d'autres adhérents. N'hésitez pas à contacter la délégation pour ces rendez-vous conviviaux (02.99.84.26.66).



Les jeudis de 14H à 16H30 :

Des bénévoles vous accueillent, lors de votre passage à la délégation ou pour passer simplement un moment convivial d'échanges ou d'activités diverses. Le groupe d'accueil du Jeudi organise ponctuellement un après-midi d'animation saisonnière (voir article page suivante). N'hésitez pas à vous joindre à eux !

BRADERIES



La braderie du 22 mars 2014 a rapporté 853,55 €. Merci aux 23 bénévoles qui se sont investis dans cette opération !

Les prochaines braderies auront lieu : dimanche 13 avril Halle Martenot à Rennes, dimanche 10 août à St Malo, dimanche 19 Octobre Halle Martenot à Rennes et samedi 29 Novembre Salle Ory à Rennes.

RENCONTRE DES BENEVOLES LE JEUDI 30 JANVIER 2014

En l'absence de Francis Renard, Gwenaëlle Chevalier a introduit cette rencontre en se présentant en tant que nouvelle Représentante Départementale et en rappelant le souvenir de notre amie Nicole Denis, récemment disparue.

Assistée par Catherine Poulain, elle a ensuite fait le tour d'horizon des moments forts du second semestre 2013 :

Les ressources : 3 braderies (environ 30.000 € de bénéfices en incluant les textiles), paquets cadeaux dans le magasin Cultura de Rennes et St Malo (plus de 10.000 € de bénéfices), Salon Autonomic, 80 ans de l'APF...

Participation à des forums : Mordelles, Maurepas, Le Rheu, Thorigné Fouillard...

Le Baromètre de l'accessibilité

Le Groupe Initiative s'est réuni 6 fois durant le 2nd semestre

Les sorties : 16 sorties ont été proposées aux adhérents dans le cadre du Réseau

Animation + 3 journées découvertes sous la responsabilité de René Lefeuvre et Elisabeth Renaud, 1 séjour organisé par Nelly Baguelin à Plessé (44) ainsi qu'un séjour organisé en Vendée par Stéphanie André.

Les ateliers musique et écriture : grâce à la présence d'un stagiaire en animation, 2 nouveaux ateliers ont été proposés à nos adhérents.

Gwenaëlle Chevalier a rappelé que ces animations sont, en partie, financées par les opérations ressources (coût de l'accompagnateur et diminution du montant à charge des adhérents).

Cette rencontre s'est clôturée par un agréable moment de convivialité autour de la traditionnelle galette des rois.



Mardi-Gras à la Délégation

Sous l'égide du groupe « Accueil du Jeudi » coordonné par Anne de Frémond, la Délégation a mis en place une animation autour de Mardi-Gras. Un atelier « masques » a permis de belles réalisations exposées à la cafétéria et donnant le ton aux festivités qui ont réuni une trentaine de personnes pour un après-midi crêpes, le mardi 4 mars 2014, dans une ambiance festive et colorée.

Fort de ce succès, le groupe a proposé une nouvelle animation autour du poisson d'avril. Nicole Jarno s'est portée volontaire pour animer un atelier décoration « **poissons d'avril** » qui s'est conclu par un après-midi de décoration, le mercredi 26 mars 2014 : attention aux blagues du poisson d'avril ! Un atelier « **œufs en chocolat** » est également prévu en avril avec une dégustation pour tous, le jeudi 24 avril, à la Délégation, pour fêter Pâques ensemble !

Toutes infos sur les prochaines animations auprès de la DD35 : 02.99.84.26.66.



LES TANDEMDAYS POUR LA FETE DU SOURIRE



Un week-end « Tandemdays » est organisé les 24 et 25 mai 2014, à l'initiative de l'ADMR de Chavagne et de l'association Handi-Chavagne. L'APF y participe dans le cadre de la Fête du Sourire. Au programme notamment, le samedi : activités proposées par les Ecoles de Chavagne, rallye inclusif pédestre accessible à tous, organisé par l'APF (randonnée pédestre de 2 kms environ, avec 5 ateliers de découverte des sports adaptés ; les équipes sont composées de personnes valides et personnes en situation de handicap), goûter-lecture par

la Cie du Puits qui Parle sur le thème de la différence, concert par l'Artillerie de Rennes en Saint Martin (5 €). Le dimanche : randonnée ouverte à tous, match d'handi-basket (O'blacks de Noyal Chatillon c/ Espérance de Chavagne), animation de Danse Country, concert par un orchestre symphonique... Pique-nique, vente de gâteaux...

Pour toutes infos et inscriptions, contacter la délégation au 02.99.84.26.66. VENEZ NOMBREUX !



OPERATIONS PROMOTIONNELLES

LES VELOS DE NORAUTO

Suite à l'initiative d'un bénévole, nous avons répondu à un appel à

projet de la fondation NORAUTO qui consiste à développer la pratique du vélo, mais un type de vélo bien particulier: le vélo couché. Ce vélo peut être à la fois utilisé par des personnes valides comme en situation de handicap avec des aménagements spécifiques comme une assistance électrique. La position permet une pratique plus en "douceur" et le tricycle une stabilité accrue. Des bénévoles se sont déjà portés volontaires pour initier et accompagner celles et ceux qui souhaitent partir en randonnée. Des séances d'initiation et de découverte sont organisées afin de tester sa pratique et de se familiariser avec ce type de matériel. 2 vélos ont été achetés : un tandem et un tricycle avec assistance électrique et des manettes à droite. Nous envisageons

l'achat d'un 3ème avec des manettes à gauche. Des clubs de rando cyclotourisme sont partants pour nous apporter également une aide et l'organisation de sorties. Si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre car le beau temps arrive!

LES MOBILES DU CMB

Avec le Crédit Mutuel de Bretagne, une convention a été signée pour organiser



une collecte de téléphones mobiles et fixes dans ses agences; Ces téléphones sont destinés à être recyclés dans un ESAT APF de la région lyonnaise. Cette collecte permettra, tout en fournissant du travail à des personnes en situation de handicap, d'apporter un soutien financier à la délégation (rachat des téléphones collectés par une société) et de s'inscrire dans une initiative de développement durable.



Une pièce de théâtre : « Le saut du lit » a été donnée par la Compagnie de théâtre Félicita, le samedi 22 mars 2014, à la maison de quartier de La Bellangerais, dans le cadre de la semaine des personnes handicapées. En préambule de la pièce, le public (37 personnes) a pu apprécier des présentations de Slam par les participants à l'atelier théâtre de la Délégation APF 35. Les bénéfices de la soirée (242,50 €) ont été reversés à la Délégation.

EN DIRECT DU PAYS DE REDON



En l'absence d'un groupe relais constitué sur le pays de Redon, c'est Stéphane Houeix, le coordonnateur des APEA, qui répond au nom de l'A.P.F. aux sollicitations des élus et des techniciens ; il se fait accompagner, quand c'est possible, par des adhérents disponibles. Il nous fait part des activités récentes sur Redon

Encourager la citoyenneté : dès le démarrage de la campagne municipale, les usagers des APEA ont été encouragés à participer aux réunions publiques des 3 candidats à l'élection municipale. Les outils APF en vue des élections municipales se sont avérés bien utiles pour préparer les questions en amont. La participation à ces réunions a révélé que les usagers apparaissent à l'aise pour interpeller les politiques. Cet exercice a permis de développer des compétences et une conscience sur les questions sociales, environnementales, sur l'urbanisme, etc.

Accessibilité : ce qui a été fait, ce qui reste à faire : sur le dernier mandat, les élus de Redon se sont montrés à l'écoute des associations et des travaux d'accessibilités ont été réalisés sur la ville (rabaissement des bateaux, marquage au sol, élargissement de certains trottoirs et places de parking adaptées). Il est dommage de constater que la majorité de ces travaux ne font que corriger les erreurs d'urbanisme du passé. Et si ces mises aux normes ont le mérite d'exister, les difficultés restent quotidiennes pour les usagers d'une ville qui a pris beaucoup de retard en matière d'accessibilité universelle.

La connaissance du milieu et des interlocuteurs permet d'être réactif : les contacts réguliers avec les élus de la Ville de Redon et les techniciens (urbanisme et voirie) restent nécessaires pour les interpeller sur les travaux en cours et sur ceux qui sont

programmés. Ces regards croisés en amont et pendant les travaux se sont montrés utiles pour prévenir de malfaçons. Cela a été le cas sur la construction du *bâtiment de la MEDEFI* (Maison de l'emploi, du développement, de la formation et de l'insertion) accolé à la gare ferroviaire. À la suite à ces rencontres, des améliorations ont été apportées (domotisation de l'entrée individuelle du CLIC, aménagements intérieurs) et d'autres corrections sont en cours de réalisation (relocalisation des parkings handicapés par rapport aux entrées du bâtiment, déplacement de 5 éclairages publics qui réduisent l'espace utile des trottoirs).

Concernant le *CinéManivel*, notre action a aussi permis de modifier les plans originaux de 2 nouvelles salles. Les emplacements fauteuils étaient prévus au 1^{er} rang, comme pour la majorité des 5 salles actuelles. Les futures salles permettront un accès sur le milieu de la salle pour un meilleur confort visuel et physique des personnes à mobilité réduite. La mobilisation continue pour obtenir des portes automatiques à l'entrée et une meilleure accessibilité des sanitaires. Plus que la simple application de la législation (avec ses dérogations possibles), nous rappelons que l'accessibilité doit être proportionnelle à l'usage et à la fréquentation future des lieux.

L'absence de logement social accessible sur la ville de Redon

Si les personnes en situation de handicap sont nombreuses dans la ville de Redon du fait de la présence d'établissements (tous handicaps confondus), le Conseil Général nous informait en décembre dernier qu'on ne recense que 3 logements sociaux adaptés aux personnes les plus lourdement dépendantes. La direction des APEA a rencontré et interpellé régulièrement les élus et Néotoa (ex Habitat 35) qui est le principal bailleur social de la ville pour remédier à cette situation.

GROUPE EPO

La prochaine rencontre du groupe « Entraide Polio Ouest » se tiendra **le jeudi 17 avril 2014**, de 9H30 à 16H30, au Relais du Bois de Soevres – ZA La Hallerais – 35770 Vern-sur-Seiche, sur le thème : Poliomyélite d'hier et complications d'aujourd'hui. Infos et inscriptions sur le site http://apf35.com/epo_accueil.php ou auprès de la DD35 : 02.99.84.26.66.

ACTIVITES DD35 - ACTIVITES DD35 - ACTIVITES DD35

Découverte du Camp de St-Cyr Coëtquidan le 13/02/2014



« Ah ben non, alors.... Toute la pluie tombe sur nous à 8h45. Pas question qu'elle s'invite à notre 1ère journée découverte de l'année 2014. De toute façon, nous ne pouvons pas reculer alors... allons de l'avant et advenue que pourra. L'embarquement des voyageurs se fait toutefois sous un ciel plutôt clément agrémenté de jolis coins bleus.

Tout semble donc se présenter sous de bons auspices. Une bonne vingtaine de personnes partent pour une destination qui sera, peut être, marquée par des formations en rang, au pas militaire. Malgré notre arrivée précoce, sous la pluie qui nous surprend dès la descente du car, les restaurateurs nous accueillent gentiment et nous nous installons tranquillement dans une grande salle rien que pour nous ! Quel bonheur d'avoir de l'espace et de ne pas être serrés comme des sardines. Au milieu du repas, il y a comme une agitation : des esprits facétieux ont déplacé le couvert d'une participante, fortuitement absente, et l'ont mis à l'écart sur une autre table. Aurait-elle été insupportable ? Aurait-elle quitté la table sans demander la permission et serait-elle punie ? Et tout le monde de rire devant sa mine à son retour. Qu'à cela ne tienne, elle prend sa chaise et va s'installer là où les farceurs ont mis son couvert. Mais s'ennuyant toute seule, elle est vite revenue en notre compagnie. La bonne humeur est toujours de mise en 2014, tant mieux !

Allez, il est l'heure de rentrer dans les rangs et de nous diriger vers le camp militaire de St Cyr Coëtquidan situé au cœur de la forêt de Brocéliande. Dans l'enceinte nous voyons quelques militaires en vadrouille, des chars, des statues de chefs militaires, beaucoup de bâtiments et nous arrivons, enfin, dans la cour d'honneur Ri-

voli où se déroulent les cérémonies, dont celle des képis, des sabres et des fameux casoars. Saint-Cyr est considéré comme la voie royale pour accéder à l'élite, et ce n'est pas faux : 91 % des 177 officiers généraux de l'armée de terre en activité en 2011 étaient saint-cyriens.

Un adjudant chef nous accueille et monte dans notre car pour la visite du site qu'il émaillera de ses commentaires truculents mais instructifs. Le site s'étale sur 5.253 hectares, soit 10 km de coté. Notre guide nous narre l'histoire du camp, dont l'origine date de 1873. Il deviendra, en 1912, un camp d'instruction national pour former les futurs officiers de l'armée. Les anciennes constructions, en schiste rouge, sont désaffectées pour la plupart aujourd'hui. Le camp a connu diverses occupations : réfugiés espagnols, armée polonaise, allemands, FFI, américains... Le confort s'est grandement amélioré : des chambrées de 24 élèves, en 1945, aux studios individuels connectés à internet d'aujourd'hui, le monde a bien changé. Notre guide nous indique les ateliers et autres édifices utiles à la vie du camp : atelier du tailleur, sabrerie, cuisines, écuries, lieux de culte, hôpital, terrains d'entraînement... Une vraie ville dans la ville !

Notre grand tour du camp achevé, la visite se poursuit, toujours sous l'égide de notre adjudant chef, qui nous fait les honneurs du musée du souvenir, inauguré en 1967, près de l'Etat-Major, le long de la place de Rivoli. Ce musée retrace, sur 2 étages (le 2nd hélas n'est pas accessible), l'évolution de la formation initiale des officiers français de l'Ancien Régime à nos jours. Une impressionnante statue de 9 m, représentant la France, nous accueille dans le hall d'entrée.



Découverte du Camp de St-Cyr Coëtquidan (suite)



Il y a de nombreux vestiges commémoratifs (tableaux, chapeaux,

insignes, armes...), les différentes tenues traditionnelles des Saint-Cyriens au fil des époques, y compris celles des jeunes filles admises à l'Ecole dans les années 1980, avec leurs galettes (contre-épaulettes) et les shakos fleuris du célèbre casoar (oiseau proche de l'émeu et de l'autruche dont la grande plume rouge et blanche est devenue l'un des attributs typiques du shako, la coiffe des Saint Cyriens).

A l'étage, la vie des grands personnages et des figures de légende formés par l'Ecole est retracée et certains objets fétiches conservés : les Maréchaux Bugeaud, Juin, De Lattre de Tassigny et Lyautey, le Père Charles de Foucauld, les Généraux De Gaulle et Leclerc... S'y trouve aussi une drôle de bicyclette pliante, la Bicyclette Gérard de

1895, que les fantassins pouvaient porter sur le dos !

Nous apprenons que le Camp abrite en fait plusieurs Ecoles : l'EMS (Ecole Spéciale Militaire) créée en 1802 par Bonaparte, l'EMIA (Ecole Militaire InterArmes) implantée sur le site de Coëtquidan, en 1945, par De Lattre de Tassigny... mais aussi un centre de recherches. L'histoire de la Maison Royale de St-Cyr (Yvelines) attire particulièrement notre attention : créée en 1684 par Louis XIV, c'est une école pensionnat qui pouvait accueillir et éduquer jusqu'à 250 « Demoiselles de St-Cyr », jeunes filles de gentilshommes, tués ou ayant ruiné leur santé et leur fortune pour le service de l'État, et qui ainsi pouvaient, à leur sortie, faire un mariage digne de leur rang malgré l'absence de dot.

Et voilà la journée est terminée et nous devons songer à rentrer. Notre guide nous raccompagne et nous souhaite un bon voyage. Comme toujours cette journée fut pleine de rires, de bonne humeur, d'entraide.
Elisabeth Renaud

Découverte du Musée des Arts et Métiers de St Gildas de Rhuys, le 13 mars 2014



Un superbe soleil illumine le ciel bleu de cette fraîche matinée

qui nous voit prêts à embarquer en direction de St Gildas de Rhuys, dans le Morbihan, pour une visite des commerces et métiers du passé. Nous sommes un peu plus de 20 au départ, encouragés par de belles prévisions météo.

Le voyage se passe sans encombre sous la maîtrise de Jean-Paul notre chauffeur et la houlette de René, presque orphelin sans son assistante, Elisabeth, qu'il surnomme

affectueusement « Madame 100.000 volts » et dont l'absence est soulignée par de nombreux participants... Quelques exclamations joyeuses soulignent l'aperçu que nous avons de la mer du haut de notre car : nous restons de grands enfants ! Nous arrivons vers midi pour la pause déjeuner au relais « grain de poivre et fleur de sel » : tout un programme ! Nos hôtes nous accueillent très aimablement : le restaurant n'est ouvert que pour nous ! Notre repas est, comme à l'accoutumée, un bon moment de détente et de rires...

Nous nous dirigeons ensuite pour découvrir le musée des arts et métiers : notre groupe se sépare en 2 pour une visite guidée des commerces et ateliers d'antan.



Découverte du Musée des Arts et Métiers de St Gildas du Ruys (suite)

Nous reprenons le chemin de l'école en pénétrant dans une salle de classe

du début du XXème siècle avec sa morale écrite au tableau et ses grands panneaux sur les murs (cartes, schémas, squelettes...) illustrant les leçons, précieux moyens mnémotechniques quelque peu oubliés. Notre guide émaille ses explications d'anecdotes et de devinettes amusantes. Elle nous précède à travers des commerces reconstitués et nous amuse en chantant « a capella » les réclames qui, jadis, inondaient les ondes de la TSF. De nombreuses affiches publicitaires (Banania, Monsavon, Vache qui rit...) trônent d'ailleurs dans les magasins réhabilités : boucherie, épicerie, cordonnerie, pharmacie, confiserie, chapellerie... avec leurs devantures et comptoirs d'une autre époque... Quelques uns dans le groupe retrouvent des bribes de leur passé dans ces scènes recréées. De nombreux vieux métiers resurgissent devant nos regards nostalgiques, avec leur multitude d'outils et d'objets : le barbier coiffeur, le photographe, l'horloger, le bijoutier, le tonnelier, le menuisier, le ferblantier, le forgeron, le maréchal-ferrant, le charron, le géomètre, le bourrelier, le sabotier, le grainetier... Une panoplie complète des poids et mesures nous rappelle des notions oubliées où les hectomètres se confondaient avec les décalitres et les centigrammes ! Devant l'échoppe du sabotier, notre guide ne tarit pas de nous expliquer les particularités de chaque sabot dont certains sont assez curieux (ceux du braconnier, du moissonneur...)



Un intérieur de maison est représenté par quelques très beaux meubles d'époque (buffets, lits clos, trotteurs pour bébés, armoires...) dont notre guide nous conte l'histoire écrite dans les décors très symboliques gravés dans le bois par les maîtres ébénistes. Il nous est déjà arrivé d'entendre : « Ah, si les meubles pouvaient parler... », et bien ici, c'est le cas et ces armoires nous apprennent mille choses sur leurs propriétaires : étonnant !

Une autre échoppe d'antan présente une multitude de jouets anciens : voitures miniatures, trains, poupées, dinettes, meubles, dont certains exemplaires rares (et chers)...

Une étonnante collection de costumes bretons anciens, de coiffes en dentelles et d'objets liés au mariage suscitent ensuite notre intérêt et notre admiration.



Notre guide nous indique qu'une dentellière aux fuseaux vient au musée régulièrement pour faire découvrir son savoir-faire aux visiteurs. De même, quelques belles maquettes de ferronnerie sont l'œuvre d'un compagnon du tour de France, meilleur ouvrier de France. Ces animations sont plus fréquentes en période estivale.

Notre visite se termine par la boutique du musée qui propose de nombreuses reproductions de livres, de cartes postales et de réclames (pub) du siècle dernier. Dans un coin aménagé en bar des années 30, nos guides proposent un café ou une bolée de cidre à ceux qui le souhaitent, avant le départ.

Sous un soleil toujours aussi bienveillant, nous prenons le chemin du retour, la tête encore un peu dans les souvenirs passés mais l'esprit toujours en quête de nouvelles émotions...

Brigitte Parey-Mans

Sports

JEUX PARALYMPIQUES
SOTCHI 2014



Jeux paralympiques 2014 - Sotchi : douze médailles pour la France ! Cinquième au tableau final des médailles des jeux paralympiques de Sotchi (Russie), la France peut surtout applaudir Marie Bochet, quatre médailles d'or à elle seule. Douze médailles au total, dont cinq en or, et quatre titres olympiques pour une seule personne : Marie Bochet, titrée en ski alpin debout, en descente, super-G, géant et super-combiné, seul le slalom lui faisant finalement défaut. La skieuse savoyarde a d'ailleurs été désignée porte-drapeau pour la cérémonie de clôture du 16 mars. La France peut aussi saluer la performance d'Abbracourcix, son porte-drapeau de la cérémonie d'ouverture. Le cinquième titre olympique tricolore est en effet revenu à Vincent Gauthier-Manuel, 27 ans, lui aussi en ski alpin debout, en géant, après ses deux places d'honneur : argent et bronze en slalom et en descente. Les autres médaillés sont : Solène Jambaque, Thomas Clarion, Benjamin Daviet et Cécile Hernandez-Cervellon. Si la France a fait nettement mieux que lors des paralympiques 2010 de Vancouver, où elle n'avait glané que 6 médailles au total, dont une seule en or, elle est restée très loin du pays hôte, la Russie, dont les athlètes ont raflé 80 médailles, dont 30 en or ! Plus de cinq fois plus que leurs d'au-

phins allemands, partis de Sotchi avec... 15 médailles.

Mondial INAS d'athlétisme : l'équipe de France a gagné 11 médailles mais aucun titre lors des championnats du monde d'athlétisme en salle sport adapté sous l'égide de l'INAS, qui se déroulaient au Creps de Reims (Marne). Meilleur Français, Daniel Royer a remporté trois médailles d'argent en pentathlon, 60 mètres haies et saut à la perche. Une seule médaille d'argent pour Rodrigue Massangia, pour le 60 mètres, deux en bronze pour Christopher Pezard en pentathlon et saut en hauteur, médaille de bronze également pour Rachid Boutasghount sur le 3000 mètres et Abdoulaye Coulibaly dans le 60 mètres. Chez les féminines, Marion Candelier a gagné une médaille d'argent dans le 3000 mètres et une de bronze dans le 1500 mètres, Virginie Dreux une médaille d'argent en pentathlon. La compétition a été dominée par le Portugal, qui a glané 24 médailles dont 5 en or, et la Pologne, 17 médailles dont 11 en or.



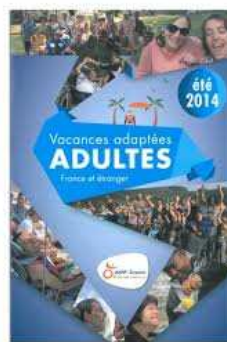
Médias - Invisibilité du handicap : les 11èmes Jeux Paralympiques, qui se sont déroulés du 7 au 16 mars à Sotchi (Russie), ont été, en grande partie, retransmis sur France 4, soit environ 60 heures de direct dont les cérémonies d'ouverture et de clôture. L'intégralité des compétitions a été diffusée sur le site web de France Télévisions. Cette exception à part, le dernier baromètre de la diversité publié en janvier par le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) marque une régression de la visibilité du handicap sur les principales chaînes de télévision françaises. Le taux mesuré passe de 0,8% en 2012 à 0,4% en 2013. La chute est brutale dans les programmes d'informations (0,1% en 2013 / 0,5% en 2012). Ces chiffres confirment la quasi-absence du handicap et des personnes handicapées à la télévision en dehors d'événements ponctuels comme les Jeux Paralympiques et l'effet du film "Intouchables". Le « changement de regard » attendu n'a pas eu lieu et les chaînes de télévision demeurent hermétiquement closes aux journalistes et professionnels handicapés.

Loisirs



ATH et Destination pour tous : Créée en 2001, l'Association Tourisme et Handicaps a mis à jour un nouveau label : Destination Pour Tous (DPT). Ce dernier a pour but de valoriser les territoires garantissant une offre globale acceptable et intégrant l'accessibilité des sites touristiques. Cette Association œuvre pour la prise en compte de l'accès aux loisirs et aux vacances des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, les collectivités sont invitées à déposer un dossier, avant le 30 juin 2014, pour obtenir ce label censé garantir le bon niveau d'accessibilité d'un territoire touristique, ainsi que des transports et services de vie quotidienne ou d'aide à domicile. L'ATH prépare également l'organisation de trophées du tourisme accessible. Informations auprès d'Association Tourisme et Handicaps - 43, rue Marx Dormoy - 75018 PARIS. Courriel : destinationpourtous@sfr.fr. Tél. 01.45.55.99.60.

APF Évasion : le catalogue APF Évasion « Été Vacances adaptées Adultes France et Étranger » est désormais disponible et sera diffusé à l'ensemble du réseau progressivement. 145 séjours adaptés sont proposés sur 92 sites en France et 26 séjours sur 16



sites à l'étranger. Le service APF Évasion est à la recherche de responsables et directeurs de séjours, d'accompagnateurs, de personnel technique ou encore d'infirmières. Contacts : APF Évasion - 01.40.78.69.00 - apevasion@apf.asso.fr.

Tourisme - 2ème guide des Handivoyageurs : « Le Petit Futé » publie la 2^{de} édition de son guide des Handivoyageurs qui propose des conseils et idées de voyages dans plusieurs pays du monde. Le guide présente plus de 200 destinations potentiellement accessibles aux visiteurs en fonction de leur handicap, fournit des adresses pour obtenir des informations pratiques ciblées, et liste des séjours clés en mains élaborés par des agences spécialisées. Guide des Handivoyageurs, éditions « Le Petit Futé », 15,95€ en librairie avec version électronique téléchargeable offerte, ou 8,99€ en format numérique seul.



Forum social « Comment vivre ensemble avec nos différences », le 26 avril 2014, à



La Maison pour tous de Chantepie, qui se prolongera, le 10 mai 2014, par une soirée concert « **Tolérance Party** » avec Amadou et Mariam, Transgenik, Alee et Bagofo Fô (à partir de 18H30 au Carré Sévigné, 30 €). Cette action reçoit le soutien de la Délégation APF 35.



La chorale « L'Air de Rien » donne un concert, le mercredi 18 juin 2014, à 20H45, à l'église Saint-Augustin, rue des Plantes, à Rennes. N'hésitez pas à aller les écouter et applaudir, en particulier, une des choristes, bénévole à la DD35.

Espace culture



CONCOURS LITTÉRAIRE DES CORDEES

Du petit enfant qui balbutie ses premiers mots à l'adulte qui parle couramment, il y a tout un chemin de parcouru quel

que soit le langage employé. L'expression orale et l'expression écrite empruntent une voie commune : la littérature qui, par sa diversité, est devenue une filière de communication qui relie les hommes à travers le monde. S'exprimer avec ses propres mots pour extérioriser son vécu, ses joies ou ses peines est une thérapie littéraire qui libère l'esprit. L'autre cas de figure concerne un monceau de sujets qui inspire cette passion, cet amour de l'écriture que l'on nourrit en soi. Et c'est allègrement alors que l'on fait courir sa plume sur le papier.

Le concours littéraire des Cordées, qui en

sera à sa septième édition cette année, est une initiative qui offre justement aux talents en herbe ou confirmés de la francophonie, l'opportunité de faire connaître leur érudition en la matière. Quinze prix sont mis en jeu, traitant des thèmes littéraires variés tels que la poésie, le conte, le texte humoristique, la lettre, la nouvelle, etc. A cette liste s'ajoutent deux autres disciplines de créativité : l'art plastique et la photographie.

La date de clôture des participations est fixée au 30 avril 2014, et la remise des prix aura lieu à Paris à la mi-septembre 2014. Des informations complémentaires sont mises à votre disposition sur le blog : <http://lescordées.blogs.apf.asso.fr/>. Une fiche d'inscription devra impérativement être jointe à votre envoi adressé à : Marie-Agnès Brossard - 50, avenue Edouard Millaud - 60290 Crapone. A vos plumes ! Même si vous ne gagnez pas de prix, vous aurez au moins eu la satisfaction de donner libre cours à votre inspiration !

Hélène Gisèle BOUKOU

Le prix Handi-livres 2014 : le Fonds



Handicap & Société par Intégrance et la Bibliothèque Nationale de France organisent la 9ème édition

du prix Handi-Livres. Ce prix vise à promouvoir et encourager ouvrages et auteurs, valides ou handicapés, traitant du handicap dans les 6 catégories littéraires suivantes : roman, biographie, livre adapté, guide, livre jeunesse enfant et adolescent. Les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 2 juin 2014. Toutes informations sur le site www.handilivres.fr ou par tél. au 01.44.92.42.23.

Le Festival Zanzan (Cinéma et

Art des différences) a tenu sa 3^{ème} édition, du 3 au 6 avril 2014 à Rennes et Cesson-Sévigné. Ont été programmés lors de ce festival : « De toutes nos forces » de Nils Tavernier (film), « Peau de Bêtes » par 10 Doigts Compagnie (spectacle vivant), « Vos désirs » de Gabrielle Gerll et « Sa normalité » d'Eugénie Bourdeau

(documentaires), « Et tu dances, Lou » par Philippe Lefait

(témoignage), Concert du collectif Transgenik.



Culture



Larmes de fond - un film sur la parentalité et le handicap :

la Délégation A.P.F. de Loire-Atlantique met à disposition le DVD de ce court métrage mettant en scène les relations entre un fils et son père en situation de handicap. Particularité de cette réalisation : une partie des fonds nécessaires a été obtenue en faisant appel à une « plateforme de financement participatif » sur Internet : 1000 € ont été rassemblés en un mois de cette façon. Pour commander le DVD, envoyer un chèque de 6 € à la Délégation de Loire-Atlantique : 31A Bd A Einstein BP 92306 44323 Nantes cedex 3 (dd.44@apf.asso.fr).

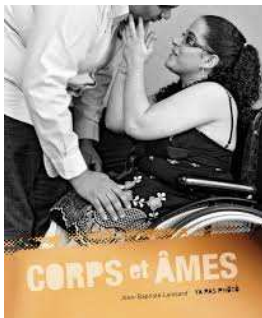
● **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui de juillet-août-septembre 2014, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, avant le **15 juin 2014**.

● **Bulletin édité par la Délégation APF d'Ille-et-Vilaine** : 40 rue Danton, 35700 Rennes.
Tirage : 500 exemplaires

Directeur de la publication : Francis Renard

Comité de Rédaction : Patrick Aubry, Hélène Gisèle Boukou, Jean-Yves Le Houëzec, Brigitte Parey-Mans, Elisabeth Renaud.

Informations sur ce numéro : Francis Renard,
Tel : 02 99 84 26 66



« **Corps et âmes** » : l'APF est partenaire de ce projet photos qui se décline sous la forme d'un livre et d'une exposition. L'auteur, Jean-Baptiste Laissard, y met à l'honneur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap. L'exposition photos, extraite du livre, est disponible en location et le livre en vente sur le site www.yapasphoto-asso.com (20 €).

En 2013, **l'atelier d'écriture**, mis en place dans le cadre des activités proposées par la DD35, a édité, en fin d'année, un recueil intitulé « Bouger les lignes » et dont la préface empruntée à Erwan Le Boloc'h résume très bien l'esprit et le contenu : « *Ici on n'avait pas les mêmes idées, ici on a pu s'exprimer en liberté* ». Nous vous publierons, au fil des bulletins trimestriels d'Handizou, des extraits de ce recueil réalisé par les adhérents de cet atelier. Ce trimestre, voici « *Vies croisées* » de Romain.



Le coin du poète

Si j'étais un objet, je serais un fauteuil ;
Si j'étais une saison, je serais l'été ;
Si j'étais un plat, je serais un couscous ;
Si j'étais un animal, je serais un léopard ;
Si j'étais une chanson, je serais "je dis aime" de M ;
Si j'étais une couleur, je serais le rouge ;
Si j'étais un personnage, je serais the mask ;
Si j'étais un film, je serais taxi ;
Si j'étais un dessin animé, je serais Franklin ;
Si j'étais un endroit, je serais Paris Bercy ;
Si j'étais un élément, je serais l'air ;
Si j'étais un végétal, je serais une plante carnivore ;
Si j'étais un loisir, je serais la musculation ;
Si j'étais une humeur, je serais joyeux ;
Si j'étais valide, je serais le même.

Romain Bauchard.